

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE GAILLAC**

013/020

**L'AN DEUX MILLE TREIZE
21 AOUT à 18H**

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Bernard DOAT, Dominique DUASO-ORTAS, Marie Françoise JOURNES, Henri FRAISSE, Paulette VERGNES, Germain GRINO, Martine PALMIERO.

Excusés : Michèle RIEUX, Jean-Marie BIRBES, Joseph POMAR, Betty FOURNIER, Danielle CONDO, Sandrine GOMES.

Absents : Mohamed EDDAH.

TARIFS DES REPAS LIVRES A DOMICILE

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de fixer les prix des repas livrés pour l'année 2012/2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE de fixer à :

7,05 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont les revenus du ménage n'excèdent pas 760 € par mois non imposables sur le revenu.

7,65 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont les revenus du ménage sont supérieurs ou égal à 760 € par mois mais non imposables sur le revenu.

8,46 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées et imposables sur les revenus.

Ces augmentations seront applicables à compter du **1^{er} Septembre 2013** et les montants seront inscrits au compte 7088.432 du Budget C.C.A.S.

DONNE POUVOIR à la Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture.
LE 22 AOUT 2013

La Présidente,
MICHELE RIEUX